



# Ministre du culte

**Apporter** un soutien matériel et **répondre** aux besoins spirituels de personnes, et en particulier des résidents et patients accueillis au sein de l'établissement.

**Définir, organiser** et **animer** des événements religieux dans l'établissement.

**Accompagner** individuellement les personnes, à partir de leur demande, dans le cadre de son domaine de compétence.

Ce métier peut être pratiqué par un clerc ou laïc de n'importe quelle religion mandatée.

(Ex Aumônier)

**SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL**  
SOCIOCULTUREL, LOISIRS ET CULTUEL

CODE MÉTIER  
10L20

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Définition et mise en oeuvre de la politique spécifique à son domaine d'activité
- Formation professionnelle de personnes (agents, stagiaires, bénévoles, etc.)
- Gestion d'équipes de bénévoles
- Identification, recensement des besoins et des attentes des patients, spécifiques à son domaine
- Information des équipes soignantes aux rites et cultes spécifiques
- Information et conseil à des tiers (agents, patients, familles, etc.) dans son domaine d'activité
- Information et conseil auprès des personnels / utilisateurs / usagers, relatif au domaine d'activité
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Tenue d'entretiens avec des personnes (patients, familles.)

### SAVOIR-FAIRE

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques, dans son domaine de compétence
- Argumenter avec des interlocuteurs
- Conduire un entretien d'aide
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou la personne accueillie et/ou son entourage
- Gérer ses émotions, son stress
- Identifier les informations communicables à autrui en respectant le secret professionnel
- S'exprimer en face-à-face auprès d'une ou plusieurs personnes

- S'exprimer en public
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau

## CONNAISSANCES REQUISES

- Communication et relation d'aide (44021)
- Éthique et déontologie professionnelles (14221)
- Psychologie générale (14454)
- Sciences sociales (14256)
- Soins funéraires (42057)
- Textes fondateurs et traditions religieuses (14241)
- Théologie (14241)
- Vocabulaire médical (43426)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Circulaire DHOS/P1 n° 2006-538 du 20 décembre 2006](#)
- [Circulaire n°DGOS/RH4/2011/356 du 5 septembre 2011](#)
- [Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et](#)
- [Arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aum](#)
- [Décret no 2019-587 du 13 juin 2019 modifiant le décret no 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers](#)

# FORMATION

## Formation civile et civique

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU DE QUALIFICATION

Sans niveau spécifique

---

#### CERTIFICATEUR

Ministère de l'Intérieur

---

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n°2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur](#)

[formation civile et c](#)

- [Arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aum](#)

---

## RÉPERTOIRE

- [RS3551](#)

---

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale ou continue
- Validation des études antérieures
- Validation des acquis de l'expérience

---

### ADMISSIBILITÉ

Niveau de français suffisant pour permettre d'effectuer une scolarité dans les meilleures conditions et ce dès le début de la formation.

---

### MODALITÉS D'ADMISSION

Aucune condition de diplôme.

---

## PROGRAMME

**31 formations civiles et civiques** sont reconnues par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'ensemble du territoire national.

**Durée minimale** : 125 h

Ces formations doivent comprendre au moins **un des trois enseignements** suivants :

1. Institutions de la République et laïcité (70 h minimum)
  2. Grands principes du droit des cultes (70 h minimum)
  3. Sciences humaines et sociales des religions.
-

## **OBTENTION DU DIPLOME**

Après évaluation des connaissances acquises au cours des formations.

---

# **STATUT ET ACCÈS**

Contractuel de catégorie C ou bénévole

# **EXERCICE DU MÉTIER**

## **CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**

### **Prérequis**

- Agrément de l'autorité reconnue de la religion concernée
- Etre titulaire d'un diplôme de formation civile et civique (à partir du 1er octobre 2017) : 125 heures comprenant au moins les trois enseignements suivants : Institutions de la République et laïcité ; Grands principes du droit des cultes ; Sciences humaines et sociales des religions

### **Spécificité**

- En fonction de la nature des cultes

### **Relations professionnelles**

- Patients et familles en réponse à leurs demandes, en fonction des événements
  - Equipes de soins pluridisciplinaires médicales et non médicales
  - Assistantes sociales
  - Associations de bénévoles pour l'organisation de leur intervention au sein de l'établissement
- 

## **AUTRES APPELLATIONS COURANTES**

- Aumônier(e)

# MOBILITÉ

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00  
<http://metiers.anfh.fr/10L20%20>